

00008403

N° _____ ONSSA/DCPA/DSSPA

le 28 NOV 2017

Avis d'appel à manifestation d'intérêt


Objet : Mandat d'inspection vétérinaire.

Conformément à la réglementation en vigueur et notamment l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°490-16 du 20 jourmada I 1437 (29 février 2016) fixant le modèle du mandat d'inspection vétérinaire et les modalités d'octroi, de renouvellement et de retrait dudit mandat, le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) propose la délégation de tâches d'inspection des viandes rouges au niveau de certains abattoirs et tueries dont la liste est consultable au niveau des Directions Régionales de cet Office.

Aussi, les vétérinaires sanitaires mandatés disposant de mandat d'inspection des viandes au niveau des abattoirs, sont invités à déposer leur demande auprès de la Direction Régionale de l'ONSSA concernée qui procédera, selon les besoins et les moyens dont elle dispose à octroyer la tâche d'inspection des viandes rouges dans les abattoirs et tueries relevant de sa zone d'action conformément à la réglementation et la procédure en vigueur et ce au fur et à mesure de la réception des demandes.

Il y a lieu de préciser que la tâche d'inspection des viandes rouges peut être octroyée à un vétérinaire sanitaire mandaté soit au sein d'un abattoir municipal, soit au sein d'une ou plusieurs tueries rurales, soit les deux à la fois.

Le dernier délai de dépôt des demandes de mandats d'inspection des viandes rouges est le **31 mars 2018.**



ONSSA
Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité
Sanitaire des Produits Alimentaires
M. Ahmed BENTOUHAMI